



présents :

Messieurs	Marc Kilcher Philippe Decrey Pascal Uehlinger	maire conseiller administratif conseiller administratif
Monsieur	Adrien Rufener	président du conseil municipal
Mesdames	Julie Bersier Janine Delmenico Nadia Giacobino	Katia Gregori Danielle Oppliger Heidi Tercier
Messieurs	Sami Agraniou Andrew Arpidone David Avigdor Philippe Calame Joseph Camuglia Marcel Constantini Bruno Da Silva Martin Germann Edouard Houman	Stephen Knörr Alain Nicolet Philippe Noël Guy Saudan José Simoes Ashwani Singh Richard Stark Ali Üregen Philippe Zaugg
<u>excusés</u>	Marta Macchiavelli Florian Wünsche	

ordre du jour – discussion et vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2017
2. Communications du bureau du conseil municipal.
3. Communications du conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 101'000,- en vue de la suite du projet « Thônex ville propre ». (DA-18-04)
6. Demande d'un crédit de CHF 130'000,- en vue de la réhabilitation de la villa Robert sise à l'avenue Tronchet 23. (DA-18-05)



7. Parcelle n°3787 sise au chemin Louis-Valencien 7 - propriété d'Ayom SA
Cession gratuite à la commune de la parcelle n°3787, fe 22 du cadastre de la commune de Thônex - sise au chemin Louis-Valencien 7 - propriété d'Ayom SA et demande d'un crédit de CHF 42'000,- en vue de la démolition de la villa existante ainsi que les frais d'actes et autres émoluments relatifs à cette cession. (DA-18-06)
8. Demande d'un crédit de CHF 200'000,- en vue de la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la piscine communale. (DA-18-07)
9. Projets de délibération.
10. Propositions du conseil administratif.
11. Questions écrites.
12. Propositions individuelles.
- À huis clos
13. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 62'000,- en vue de prolonger le contrat de travail d'un collaborateur. (DA-18-08)

*

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2018

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2018 est approuvé par 22 voix pour et 1 abstention.

2 Communications du bureau du conseil municipal

M. Rufener, président, porte à la connaissance des conseillers les points suivants :

2.1 Courrier de M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, du 22 mars 2018, concernant la reconversion du site « Caran d'Ache »

Monsieur le Président,

Le conseil municipal de Thônex a délibéré le 27 février 2018 au sujet du projet de développement urbanistique et architectural des parcelles de Caran d'Ache à Thônex.

Cette résolution a retenu toute mon attention car elle s'inscrit dans les intentions du canton quant au devenir de l'actuel site.

Dans ce cadre, je souhaiterais rencontrer les membres de la commission d'urbanisme de Thônex afin de leur présenter et de discuter des principales orientations que nous souhaitons donner à ce projet.

Ainsi, le secrétariat de mon département prendra contact avec vous pour fixer une date dans les meilleurs délais.

Dans l'intervalle, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sincères salutations.



- 2.2 À 23h. il sera passé au point 12 de l'ordre du jour : « *propositions du conseil administratif* » qui sera suivi du huis-clos

3 Communications du conseil administratif

- 3.1 M. Marc Kilcher, maire

3.1.1 Récupération des déchets dans la zone villa

Au premier janvier 2018, la commune a abandonné la tournée en porte à porte pour le papier et le verre. A la fin des trois mois de la période test, et lors de la réunion entre le prestataire et les services de la voirie du 28 mars, il a été estimé préférable de revenir à une situation de compromis pour la zone villa. Il y aura donc dorénavant une levée par mois pour le papier et le verre en zone 5, qui aura lieu le dernier mercredi du mois.

3.1.2 Semaine de valorisation des déchets

Les 21 et 28 avril, des stands seront installés place Graveson, devant la Maison des quartiers et à l'éco-point situé devant le dépôt de la voirie. A ces stands seront notamment distribués gratuitement des poubelles vertes ainsi que des sacs recyclables.

- 3.2 M. Philippe Decrey, conseiller administratif

Pas de communication.

- 3.3 M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif

Pas de communication.

[...arrivée de M. Edouard Houman à 20h09...]

4 Rapport des commissions

Les présidents de commission donnent lecture des conclusions des rapports suivants :

- 4.1 M. Andrew Arpidone, président de la cohésion sociale pour la séance du 1^{er} mars 2018 :

point 1

La commission a auditionné AWRA – Afganistan Women Right Association pour faire le point sur son activité et ses besoins actuels. L'Association est active dans le domaine de la protection des droits humanitaires des femmes en Afghanistan.

point 2

La commission a auditionné l'Association Carrefour-rue pour faire le point sur son activité et ses besoins actuels. L'Association est active auprès des personnes sans abri et démunies. Une mise au point sur la séparation entre Carrefour-rue et la Coulou est notamment apportée à la satisfaction de la commission.



point 3

La commission a auditionné l'Association REPR – Relais enfants parents romands pour faire le point sur son activité et ses besoins actuels. L'Association est active auprès des familles à l'épreuve du pénal.

point 4

Le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2018 a été approuvé par 7 oui et 3 abstentions.

point 5 (divers)

Le président informe qu'en raison de l'absence pour une durée indéterminée de Madame Fague, responsable de l'action sociale, le point sur la numérisation des dossiers de demandes d'aides et sur la question de priorisation de ces aides était momentanément suspendu.

Un commissaire fait quelques remarques sur les règlements publiés qui divergeraient quelque peu de ceux discutés. Une réponse lui sera apportée prochainement.

Ce même commissaire désirerait qu'une discussion ait lieu sur le « rééquilibrage » des aides sociales et humanitaires. Il lui est répondu que la commission de la cohésion sociale ne donne qu'un préavis à la commission finances dans le cadre de la discussion sur le budget et que s'il désirait que ce point figure à l'ordre du jour d'une prochaine séance, il était attendu qu'une proposition concrète de sa part parvienne auparavant au président.

4.2 Mme Nadia Giacobino, vice-présidente des sports, police, militaire, pour la séance du 20 mars 2018

point 1

Le procès-verbal de la séance est approuvé par 8 oui et 1 abstention

point 2

Dans sa séance du 20 mars 2018 la commission sports, police et militaire a traité « La sécurité en 6 mesures » en présence du conseiller administratif délégué M. Marc Kilcher, ainsi que de M. Patrick Moynat, chef de poste APM et de Mme Nathalie Lacombe, adjointe.

Suite à un travail titanesque et élaboré par M. Patrick Moynat, Mme Nathalie Lacombe et tous les agents de la police municipale, concernant les travaux entrepris, il nous a été remis d'importants documents lors de cette séance.

M. Patrick Moynat, nous a présenté, pour les 11 secteurs de la commune, les profils démographiques, les différentes analyses actuelles, les fiches opérationnelles, les diagnostics locaux de sécurité, les mesures qui sont et seront prises, ainsi que les missions et objectifs.

Sur les points suivants :

1. *Concept de sécurité*
2. *Cambriolages*
3. *Vol de deux-roues*
4. *Circulation*
5. *Newsletter*
6. *Contrat local de sécurité*

La séance a été levée à 20h 13.



4.3 M. Philippe Calame, président des finances pour la séance du 22 mars 2018, (points 1 et 3 odj)

point 1

Le procès-verbal de la séance du 10 février a été approuvé par 9 oui et 4 abstentions.

point 3

Discussion d'un crédit de CHF 160'000.- pour la réhabilitation de l'ancienne école Fossard. Suite au départ du locataire actuel, le Conseil administratif souhaite remettre le bâtiment aux normes énergétiques et laisser en l'état, soit non-chauffée, la dépendance, afin de remettre l'ensemble en location. Le futur locataire aurait l'usage de la dépendance non-chauffée. S'ensuit un long débat sur le potentiel du bâtiment, et s'il n'y aurait pas lieu de le passer au patrimoine administratif, en lui trouvant une utilité communale et locative. Il est entre autres proposé une annexe à la Maison des quartiers, un local pour les aînés, pour les associations, pour le personnel administratif de la Fondation de la petite enfance, etc. Après un long débat et au vote, les commissaires refusent cette demande de crédit par 9 non et 4 oui.

4.4 M. Alain Nicolet, président des parcs, promenades, pour la séance du 27 mars 2018

Mardi 27 mars 2018, a eu lieu une séance avec la commission des parcs & promenades, économie publique, emploi, voirie & cimetière.

En présence de M. Marc Kilcher, Maire, M. De Oliveira, responsable du service des routes et espaces verts et M. Fabrice Brivet de la société Sotero.

Pour cette séance, notre commission a repris ses travaux sur un vieux feuilleton déliquescent, ressemblant étrangement à « Aux frontières du possible » à savoir, « La place de Graveson dans la nuit ».

Monsieur le Maire Marc Kilcher nous a fait un historique sur les déprédations que sévit cette place et notamment sur l'éclairage dynamique au sol, qui n'est pas assez solide vis-à-vis de l'opiniâtreté d'un ou des inconnus qui arrivent à arracher et/ou écraser les modules du sol.

Plusieurs scénaris nous ont été proposés par MM. Kilcher et De Oliveira.

Pour donner suite à ces explications, les commissaires se sont mis d'accord, de garder l'esthétique issue du concours de la place de Graveson.

Dans cette optique, le conseil administratif a fait venir M. Fabrice Brivet de la société Sotero pour nous présenter un modèle d'éclairage beaucoup plus résistant.

Il serait installé à l'essai un an, sur une bande unique en complément des mâts nouvellement placés. Par la suite, un nouveau bilan sera établi et présenté aux commissaires pour une nouvelle analyse.

La commission a donné son accord au conseil administratif de poursuivre ce projet et de présenter la demande de crédit à la commission des finances, par 4 oui, 1 non et 3 abstentions.

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2018 a été accepté par 3 oui et 4 abstentions.

Pas de divers.

La séance a été levée à 19h48



- 5 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 101'000,- en vue de la suite du projet « Thônex ville propre ». (DA-18-04)

M. Marc Kilcher, maire et conseiller administratif délégué aux parcs, promenades, économie publique, emploi, voirie, cimetièrre :

Il s'agit de poursuivre le projet Thônex Ville propre 1, qui avait été soumis il y a presque deux ans et avait permis la mise en place de plusieurs axes. A l'origine, la commune s'était concentrée sur le mobilier urbain, avait travaillé sur la mise en place d'images sur les coffrets et avait lancé une campagne d'assurance tags. Dans le cadre de ce deuxième volet, le Conseil administratif souhaite poursuivre le travail réalisé en terminant la couverture de tous les coffrets sur la commune. Il souhaite également saisir cette occasion pour compléter les agencements proposés par Thônex Ville propre 1 en rénovant un giratoire de l'avenue de Thônex, ainsi que le parvis de la salle des fêtes. Ces mesures s'inscrivent dans une logique plus générale d'amélioration du sentiment de qualité et salubrité qui est souhaité pour la commune. L'exposé des motifs donne plus de détails et rappelle qu'il s'agit de poursuivre un chantier entamé en début de législature.

M. le président rappelle que le rapport de M. Nicolet, président de la commission parcs, promenades du 20 février 2018 a été lu lors de la dernière séance du conseil municipal (27 février 2018).

M. Nicolet rappelle que ce projet est la continuité de ce qui a déjà été mis en place et il a été accepté à l'unanimité de la commission parcs, promenades.

M. Philippe Calame, président des finances pour la lecture des conclusions du rapport de la séance du 22 mars 2018 :

Les commissaires ont approuvé par 13 oui et 1 non cette demande de crédit d'investissement, dont l'amortissement est prévu sur 10 ans.

La discussion est ouverte

M. Calame intervient à titre personnel et se dit un peu surpris que le Conseil administratif arrive avec un crédit d'investissement pour plusieurs petites demandes de crédit qui, à son sens, auraient dû faire l'objet d'une inscription au budget de fonctionne pour cette année ou l'année prochaine. Il souhaiterait que ce type de demandes soient prévues suffisamment à l'avance pour pouvoir être intégrées dans les travaux exceptionnels et le budget de fonctionnement. En effet, il trouve un peu saugrenu d'amortir sur 10 ans des fleurs pour un giratoire, même s'il approuve ce projet sur le principe.

La parole n'étant plus demandée, M. Arpidone donne lecture de la délibération suivante :

Thônex ville propre – phase 2
demande d'un crédit d'investissement de CHF 101'000,-

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



- vu la politique de valorisation des espaces publics voté le 21 juin 2016 par le conseil municipal afin de contribuer au sentiment de sécurité auprès de la population,
- vu le bilan positif de Thônex ville propre 1, avec la mise en place de mesures et d'aménagements divers, notamment sur les tags, l'habillage de coffrets électriques, le remplacement de bacs à fleurs ainsi que de nouvelles poubelles caninettes,
- attendu qu'il convient de continuer ce concept Thônex ville propre et de compléter les actions entreprises jusqu'à ce jour,
- vu le projet du service des espaces-verts qui consiste au réaménagement du giratoire de l'avenue de Thônex/chemin des Cyprès et du parvis de la salle des fêtes,
- vu l'exposé des motifs et le plan financier présenté par le service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission des parcs, promenades, économie publique, emploi, voirie, cimetière lors de sa séance du 20 février 2018,
- vu le préavis favorable de la commission des finances, lors de la séance du 22 mars 2018,

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 24 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 101'000,- en vue de continuer le concept Thônex ville propre et de compléter les actions entreprises jusqu'à ce jour.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense CHF 101'000,-, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n°615.330 de 2020 à 2029.
- 6 Demande d'un crédit de CHF 130'000,- en vue de la réhabilitation de la villa Robert sise à l'avenue Tronchet 23. (DA-18-05)

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué aux travaux, bâtiments et aux finances :

Cette maison, datant d'il y a un peu plus d'un siècle, est dans un état pittoresque et demande un entretien important pour pouvoir être réutilisée dans une autre affectation. Le Conseil administratif envisage à une échéance de plusieurs années son utilisation par le bureau de la Fondation de la petite enfance.



Cette demande de crédit de CHF 130'000.- a été faite relativement tardivement, mais certaines choses ne peuvent cependant pas être prévues et la commune ne pensait pas récupérer cette maison aussi rapidement.

M. Philippe Calame, président des finances pour la lecture des conclusions du rapport de la séance du 22 mars 2018 :

Les commissaires approuvent ce crédit sans amortissement, puisque faisant partie du domaine financier communal, par 13 oui et une abstention.

La discussion est ouverte

M. Houman donne lecture de la position du groupe PLR :

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

La réhabilitation de la Villa Robert, située au cœur de notre commune, permettra aux collaborateurs de la Fondation pour la petite enfance de bénéficier de locaux adéquats et plus confortables que ceux qu'ils connaissent actuellement. En effet, travaillant en sous-sol, ils pourront désormais regagner la lumière du jour, la commune étant soucieuse d'offrir à ses employés et à ceux de ses fondations de droit public de bonnes conditions de travail.

De plus, ils seront à quelques dizaines de mètres des Bout'Choux et de l'EVE Marcelly et tout proches de l'EVE Chapelly. La mobilité des employés de la Fondation ainsi renforcée, il s'agira d'un gain d'efficacité et de rationalisation appréciables.

Soulignons également que les travaux demandés sont assez modestes, puisque l'état de la villa est bon eu égard à son âge. Il s'agira donc d'une simple remise en état.

Par ailleurs, si les employés de la Fondation trouvaient d'autres locaux à l'avenir, cette villa rafraîchie pourrait servir à d'autres fins d'utilité publique, une maison des associations pourrait par exemple y voir le jour à moyen terme.

Le Groupe PLR soutiendra ce projet et vous encourage à en faire de même.

La parole n'étant plus demandée, M. Stark donne lecture de la délibération suivante :

réhabilitation de la villa Robert
sise avenue Tronchet 23
demande d'un crédit de CHF 130'000,-

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que la commune a acquis cette propriété en janvier 2017 et qu'il avait été convenu que la propriétaire pourrait continuer à l'occuper un certain temps,
- vu le décès prématuré de l'ex-propiétaire fin 2017,
- attendu que l'état de la construction peut-être considéré comme bon au vu de l'âge de la bâtisse et que seuls des travaux de remise aux normes sont nécessaires,



- vu l'exposé des motifs et le plan financier du service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission des finances, lors de la séance du 22 mars 2018,

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 24 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 130'000,- en vue de la réhabilitation de la villa Robert – sise à l'avenue Tronchet 23.
2. De comptabiliser la dépense prévue au point 1 directement à l'actif du bilan de la commune de Thônex dans le patrimoine financier.

7 Parcelle n°3787 sise au chemin Louis-Valencien 7 – propriété d'Ayom SA

Cession gratuite à la commune de la parcelle n°3787, fe 22 du cadastre de la commune de Thônex – sise au chemin Louis-Valencien 7 – propriété d'Ayom SA et demande d'un crédit de CHF 42'000,- en vue de la démolition de la villa existante ainsi que les frais d'actes et autres émoluments relatifs à cette cession. (DA-18-06)

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué aux travaux, bâtiments et aux finances :

Il s'agit de la suite logique de l'acquisition par le promoteur des droits à bâtir de cette parcelle. Celle-ci va revenir de droit à la commune et aura à terme vocation de devenir un bout de parc en bordure de la forêt. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif souhaite profiter du vote concernant la cession pour faire également voter sa démolition, pour le montant indiqué.

M. Philippe Calame, président des finances pour la lecture des conclusions du rapport de la séance du 22 mars 2018 :

Se prononçant sur les deux questions de manière séparée, les commissaires ont approuvé la cession et le crédit de CHF 42'000.- pour les frais de démolition à l'unanimité soit 14 voix.

La discussion est ouverte

La parole n'étant pas demandée, M. Singh donne lecture de la délibération suivante :

cession gratuite à la commune de Thônex
parcelle n°3787, fe 22 du cadastre de la commune sise ch. Louis-Valencien 7
et ouverture d'un crédit de CHF 42'000,-
pour la démolition de la villa sise sur la parcelle



- vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et k) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le plan localisé de quartier (PLQ) 29105B, chemins Etienne Chennaz et Louis Valencien, approuvé par le Conseil d'Etat le 16 mai 2007, qui avait été préavisé favorablement par le conseil municipal le 15 mai 2001,
- attendu que ce PLQ de parcelle prévoit la cession gratuite à la commune des parcelles formant les chemins Louis Valencien et Etienne Chennaz, ainsi que de la parcelle de forêt bordant le chemin Etienne Chennaz et donnant sur la voie verte pour être incorporée au domaine public ; cessions qui ont été mises en œuvre en 2017 et début 2018,
- attendu que ce PLQ prévoit également la cession gratuite à la commune des parcelles n°3787, 3788 et 3789 en contre partie de la réalisation des droits à bâtir desdites parcelles,
- vu la réalisation de l'immeuble « M » situé sur la parcelle actuelle n°4575 de Thônex qui a été construit en utilisant et en épuisant les droits à bâtir de la parcelle n°3787,
- attendu que le PLQ 29105B prévoit pour cette parcelle et pour les deux autres parcelles un engazonnement, plantations : sur dalle/en pleine terre, en précisant que les aménagements figurent à titre indicatif.
- vu les discussions intervenues entre le conseil administratif et Ayom SA propriétaire de la parcelle n°3787 pour aboutir à la mise en œuvre de la cession gratuite,
- vu l'acte notarié en cours d'élaboration pour mettre en œuvre cette cession gratuite,
- vu les coûts relatifs à cet acte notarié et les coûts de démolition de la villa se trouvant sur la parcelle n°3787, qui n'ont pas été prévus au budget communal,
- vu le projet d'aménagement que la commune devra élaborer à terme pour ce périmètre lorsqu'elle aura pu obtenir la cession gratuite des parcelles n°3788 et n°3789,
- vu l'incorporation à terme de ces parcelles au domaine public,
- vu le préavis favorable de la commission des finances lors de sa séance du 22 mars 2018,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 24 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'autoriser le conseil administratif à mettre en œuvre la cession gratuite à la commune de la parcelle n°3787, fe 22, du cadastre de la commune de Thônex, d'une surface de 1'350 m², sise chemin Louis Valencien 7, propriété d'Ayom SA.



2. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 42'000,- en vue de la signature de l'acte et de la démolition, à terme, de la villa sise sur la parcelle n°3787, le montant se décomposant comme suit :

- Démolition :	CHF	36'000,-
- Frais d'actes et autres émoluments et droits	CHF	6'000,-
 3. De comptabiliser la dépense prévue au point 2 directement à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine financier.
 4. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier en raison de l'incorporation à terme de la parcelle au domaine public et donc l'utilité publique de toute cette opération.
 5. De charger le conseil administratif de signer les actes nécessaires à cette opération
- 8 Demande d'un crédit de CHF 200'000,- en vue de la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la piscine communale. (DA-18-07)

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué aux travaux, bâtiments et aux finances :

La commission des finances est remerciée d'avoir accepté ce point à l'ordre du jour à la dernière minute. Les feuillets principaux liés à ce projet ont été entre-temps transmis. Des panneaux photovoltaïques avaient déjà été installés sur le toit de la piscine, mais sans fil de sécurité. Si le Conseil municipal accepte ce crédit, de nouveaux panneaux seront installés, permettant d'économiser environ 25% de l'énergie électrique actuellement consommée pour faire fonctionner l'établissement.

La piscine consomme actuellement environ 322'000 kWh par an. Les panneaux photovoltaïques représenteront un peu plus de 460 m², soit 282 panneaux, qui produiront 87'000 kWh par an, dont 93% en autoconsommation. Il n'y aura donc que 7% qui seront réinjectés dans le réseau et rachetés par les SIG.

En amortissant les panneaux sur 10 ans et en sachant que la durée de vie de ces panneaux est de 25 ans, il restera 15 ans durant lesquels la commune pourra considérer que ces panneaux fournissent un bénéfice, sachant que leur rendement est garanti à 85% à 25 ans d'utilisation. La commune mise donc sur la sécurité et ce projet va dans l'optique de l'Agenda 21.

M. Uehlinger pensait pouvoir amortir ces panneaux sur 30 ans, permettant à la commune de recevoir plus par année avec le gain d'énergie amorti, mais tant le service financier de la commune que la surveillance des communes souhaitent que ce soit fait sur 10 ans, signifiant que l'économie d'énergie sera équivalente au prix des panneaux.

M. Philippe Calame, président des finances pour la lecture des conclusions du rapport de la séance du 22 mars 2018 :

Les commissaires approuvent ce crédit d'investissement amorti comptablement sur 10 ans à l'unanimité soit 14 voix.



La discussion est ouverte

M. Noël fait remarquer que lorsqu'on regarde un plan aérien, on voit la piscine et ses panneaux sur le toit, ce dont il se réjouit, et juste à côté : l'école Marcellly. Il demande s'il y a déjà des projets pour équiper les toits de cette école dans un futur proche.

M. Uehlinger indique que ce projet avait déjà été initié il y a plusieurs années. A l'époque, il était envisagé de faire du *contracting*, soit de mettre à disposition les toits à une entité tierce, chargée de l'investissement, et qui aurait en contrepartie donné une partie du rendement des panneaux à la commune. Aujourd'hui, vu que le prix des panneaux s'est passablement effondré, comme que ce que paient les SIG pour ce type de structure, la commune a plutôt intérêt de faire le travail par elle-même, puis d'utiliser cette énergie différemment, soit en la stockant sous forme d'eau chaude, ou pour d'autres utilisations. Un projet de ce type est actuellement en cours pour l'école, mais il est plus complexe à mettre en place que pour la piscine. En effet, les surfaces sont beaucoup plus importantes (environ 1500 m²), les câbles qui doivent amener et recevoir l'électricité sont donc plus longs et plus gros. Il faut faire des trous sous dalle, ce qui demande des travaux préparatoires et une réflexion plus importante. De plus, la production d'énergie sera très importante durant l'été, alors que l'école ne consomme rien du tout durant cette période. C'est l'inverse pour la piscine, où l'essentiel de la consommation électrique est dû aux pompes, et où il n'y a qu'un seul bassin en fonction durant l'hiver – période où moins d'énergie est produite – et deux bassins en fonction en été, lorsqu'il y a beaucoup plus d'énergie. Il y a donc une notion d'autoconsommation qui est beaucoup plus intéressante. Concernant l'école, il faut donc encore préciser un certain nombre de détails. L'investissement sera également plus important (probablement de l'ordre de CHF 600'000.-), plus les travaux complémentaires de préparation du bâtiment, sur lequel aucun panneau n'a encore été installé.

La parole n'étant plus demandée, Mme Gregori donne lecture de la délibération suivante :

pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la piscine communale
sise au chemin de Marcellly 8
demande d'un crédit de CHF 200'000,-

- vu les articles 30, al. 1, lettres e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur la totalité de la surface de la toiture de la piscine communale afin de compléter les installations actuelles et de faire ainsi des économies d'énergie, notamment d'électricité,
- attendu que la pose de panneaux photovoltaïques bénéficie d'une rétribution unique (RU) de la Confédération figurant dans le programme d'encouragement aux énergies propres qui s'élève à CHF 29'780,-,
- attendu qu'il est possible d'autoconsommer la production électrique,
- vu le devis présenté par l'entreprise Hélios-énergies,



- vu l'exposé des motifs et le détail financier présenté par le service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission des finances lors de sa séance du 22 mars 2018,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 24 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 200'000,- en vue de la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la piscine communale, sise au 8, chemin de Marcelly.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis, de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense brute de CHF 200'000,- à laquelle il convient de déduire la contribution unique (RU) de la Confédération, figurant dans le programme d'encouragement aux énergies propres, de CHF 29'780,- soit un montant total net de CHF 170'220,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 341.330 de 2020 à 2029.

9 Projets de délibération

M. le Président informe l'assemblée qu'aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

10 Propositions du conseil administratif

M. Marc Kilcher, maire : le conseil administratif n'a pas de proposition.

11 Questions écrites :

M. Philippe Decrey, conseiller administratif, donne lecture des réponses aux questions écrites posées lors de la séance du 27 février 2018 par :

11.1 M. Stephen Knörr, portant sur le nombre d'heures « Jobs Ados » mis à disposition de nos TSHM par notre commune.

- 1) En 2017 combien d'heures de « Jobs Ados » ont été mises, par notre commune, à disposition de nos TSHM ?

Pour notre commune, cela représente 98 heures de « Jobs Ados » à disposition de nos TSHM pour un total de 22 jeunes.

M. Knörr est satisfait de cette réponse claire et concise.



11.2 M. Stephen Knörr, portant sur nombre d'actions de prévention contre les addictions qui ont été menées en 2017 ? Et si les correspondants de nuits ont été formés contre la lutte des addictions, par quelle instance ?

1. En 2017 à Thônex, combien d'actions de prévention contre les addictions ont-elles été menées ?

En 2017, il n'y a pas eu d'action car les TSHM ne désiraient pas faire cette mission de manière indépendante. Des contacts ont donc été pris avec Carrefour Addictions et des actions conjointes avec cet organisme ainsi que la police cantonale et municipale seront organisées cette année.

2. Les correspondants de nuit sont-ils formés à la lutte contre les addictions, dans l'affirmative par quelle instance ?

Oui, les correspondants de nuit ont été formés à la lutte contre les addictions par leurs anciens employeurs et dans le cadre de leur formation de base.

M. Knörr est satisfait de la réponse.

Puis, il est donné lecture d'une nouvelle question écrite déposée par :

11.3 M. Philippe Calame, concernant la demande d'emplacement de stationnement pour les vélos à l'arrêt TPG Graveson

Aux différents arrêts TPG et en particulier à celui de Graveson, de nombreux passagers du tram viennent à vélo jusqu'à l'arrêt. Ceci est parfaitement compréhensible.

Faute d'emplacements officiels suffisants pour les vélos avec une possibilité d'attache à un potelet, les nombreux utilisateurs fixent leur bicyclette à la barrière de l'arrêt. Il en résulte des circulations hasardeuses, voire parfois dangereuses entre piétons et cyclistes et une réduction de la largeur de l'arrêt rendant parfois délicat les circulations piétonnes aux heures de points (poussettes, gens qui courent pour attraper le tram, passagers qui attendent le bus 61 et ne bougent pas, ...)

Dès lors, sachant que devant Pouly il existe une importante largeur de trottoir, qui date d'un arrêt provisoire du bus TAC 1 lorsque son terminus était la gare de Chêne-Bourg, ou d'autres espaces à proximité de l'arrêt Graveson et sachant que ce domaine public est cantonal, le conseil administratif pourrait-il étudier en commun avec la DGT et la DGGC la possibilité de créer un espace de stationnement officiel pour vélos munis de potelets d'attache ?



12 Propositions individuelles et questions

12.1 Levée de carton

M. Agraniou signale qu'il n'y a pas eu de levée de carton depuis longtemps au Clos des Ecornaches et que les containers débordent. Il demande au Conseil administratif s'il est au courant de ce qu'il se passe.

M. Kilcher indique que cela faisait partie des informations communiquées au début du Conseil municipal : le Clos des Ecornaches étant situé dans la zone villa, il n'y a pas eu de levée de carton depuis le début de l'année 2018, comme cela avait été annoncé dans le Chênois. Mais dès la fin de la semaine prochaine, il y aura à nouveau une levée mensuelle en zone villa pour le carton.

12.2 Passage protégé

M. Stark a constaté l'installation d'un passage protégé au croisement entre l'avenue Tronchet et la route de Jussy. Il souhaite savoir quand ces feux seront mis en fonction.

M. Decrey répond que ces feux seront mis en service le 27 avril, lors de l'inauguration officielle des CFF pour la mise en route de la Voie Verte

12.3 Course du 28 avril

M. Saudan rappelle qu'une course a lieu le 28 avril à Bernex et qu'il y est pour l'instant le seul inscrit.

M. le Président encourage toutes et tous les Conseillers/ères à participer, ou au moins à répondre au *doodle*.

M. le Président rappelle que le point 13 va être traité à huis-clos et demande aux personnes du public de bien vouloir quitter la salle.

13 À huis clos

Siégeant à huis-clos, le conseil municipal préavise favorablement à la demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 62'000,- en vue de prolonger le contrat de travail d'un collaborateur par 24 voix pour, soit à l'unanimité.
(DA-18-08)

La séance est levée à 20h56

Le président

Le secrétaire

M. Adrien Rufener

M. Philippe Guex